

SEANCE DU 24 Juin 2020

Nombre de membres:

Afférents au C.M.:..... 15

En exercice:.....15

Qui ont pris part à la

délibération:..... 14

L'an deux mille vingt le vingt quatre juin à vingt heures
trente le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la
loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur René MILLET, Maire

Date de la convocation : 17 juin 2020

PRESENTS : MILLET René, BENAETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CACHIN Yves, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GARCES Alain, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danièle, POUBLAN Pierre, PUJO Delphine, REIGNIER-PRIMET Michèle, SENS Michel, TORRUELLA Alix

EXCUSES : BELINGUIER Didier à donné pouvoir à MILLET René, ROCHE Emmanuel,

Mme BENAETH Chantal a été nommée secrétaire

20-20200624-05 Objet de la délibération : Tarifs Garderie 2020-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020, était de :

Famille résidant sur Barzun

2.20 € / jour / enfant avec un maximum de 26 € / mois / enfant et 24 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille Hors commune

2,30 € / jour / enfant avec un maximum de 29 € / mois / enfant et 26 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Le prix de revient pour l'année 2019 s'est élevé à 3.67 € par journée enfant pour la commune.

Il convient de prévoir les tarifs pour l'année 2020-2021

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de modifier les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2020-2021

Famille résidant sur Barzun

2.25 €/ jour / enfant avec un maximum de 27 € / mois / enfant et 25 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille Hors commune

2.35 € / jour / enfant avec un maximum de 30 € / mois / enfant et 27 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 25 juin 2020
et affichage du 25 juin 2020


Le Maire
R. MILLET
